

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Place de l'Hôtel de Ville
AUNAY-SUR-ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

L'an **deux mil vingt et un, le vingt trois mars**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, M. Nicolas BARAY, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, M. Emmanuel DEVAUX, M. Franck HELLOUIN, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, M. Tony RODRIGUES, M. Mike BROUNAIS, M. Thierry ANNAERT, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET.

Étaient absents excusés : Mme Caroline SAINT, Mme Linda PERRINE, Mme Harmonie LE BORDAIS, Mlle Elise MALLE, Mme Charlène GOSSELIN.

Procurations : Mme Caroline SAINT en faveur de M. Thierry ANNAERT, Mme Harmonie LE BORDAIS en faveur de Mme Chantal PUCEL, Mme Charlène GOSSELIN en faveur de Mme Christine SALMON.

INFORMATION : Appel

Mme Christine SALMON procède à l'appel des 31 membres composant le conseil municipal.

Au terme de l'appel (19h05), il est recensé :

Elus présents	26	29
Elus absents excusés ayant donné pouvoir	3	
Elus absents excusés	2	

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN est élue à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-041 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2021

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'approbation du procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Mme Martine JOUIN rappelle son intervention, lors du débat relatif à la décision de fermeture du camping La Closerie et la future réflexion à mener en commission sur l'implantation d'une aire à vocation touristique (camping, camping-car) . Mme JOUIN rappelle avoir insisté sur la nécessité d'implanter ce terrain à Aunay-sur-Odon.

Cette rectification enregistrée, le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

29 VOTANTS

29 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-042 : Syndicat Intercommunal Scolaire d'Aunay sur Odon - demande de retrait

Le syndicat intercommunal scolaire a été créé en 1969 pour gérer le C.E.G (filiale d'enseignement scolaire de 1960 et disparue en 1977).

La note en pièce jointe, expose les raisons qui amènent la commune de DIALAN-SUR-CHAÎNE puis notre commune à s'interroger sur le syndicat scolaire et son intérêt intercommunal.

Cette note est organisée commune suit :

1- Préambule : rappel historique : un syndicat créée pour gérer le Collège d'Enseignement Général (C.E.G), préfiguration du collège. En 1969, le collège et l'école élémentaire se trouvaient dans le même ensemble de bâtiments avec une cantine commune.

2 - Conséquences des transformations territoriales de 1969 à 2020 :

2-1 L'intérêt intercommunal du SIVOS n'est objectivement plus justifié : 85,1 % de l'activité du syndicat concernent les restaurants scolaires de la commune Les Monts d'Aunay

2-2 La contribution ordinaire des membres du SIVOS continue à être calculée sur la base des effectifs des communes scolarisés au collège Charles LEMAITRE, modalités désormais sans rapport avec les compétences exercées

2-3 La représentativité des communes dans le conseil syndical n'est pas respectée : 2 élus titulaires par commune quelque soit la taille et l'engagement de la commune.

2-4 La commune souhaite mettre en place un service de restauration scolaire de qualité au meilleur prix : un projet qu'elle doit nécessairement porter en direct.

3 - Conséquences de l'organisation scolaire et périscolaire de notre commune et lisibilité pour la communauté éducative :

La compétence « gestion des cantines LMA » restituée à la commune entraînera :

- ➔ Un interlocuteur unique en charge de l'ensemble du secteur périscolaire. La commune a recruté une agente pour gérer le secteur scolaire, l'encadrement des agents dans les écoles, les besoins logistiques. Cette agente, rattachée au pôle ressources (comptabilité et ressources humaines), fera la coordination du personnel écoles, garderies et cantines. Elle sera la référente des directions d'écoles et la collaboratrice de l'adjointe en charge des affaires scolaires.
- ➔ Un seul formulaire pour l'inscription à la cantine et à la garderie sera proposé en mairie lors de l'inscription de l'enfant à l'école.
- ➔ La commune pourra moderniser les relations avec les familles en mettant en place un portail familles sur son site internet (inscription aux services périscolaires, paiement des factures...).

4 - Conséquences sur la tarification de la cantine :

Le prix du repas est un choix politique. C'est un service public généralement déficitaire. La gestion directe permettra de clarifier la politique tarifaire (qui paie quoi ?).

5 - Conséquences sur les autres activités du SIVOS : restitution aux communes (demandes d'arrêt de bus, subvention destiné aux collégiens) et au collège (créneaux piscine)

6 - Conséquences pour les autres communes dont les enfants fréquentent nos écoles : des frais vont disparaître (indemnités des élus, frais de maintenance informatique..).

M. Nicolas BARAY précise qu'il a reçu un courrier du Maire de Dialan-sur-Chaîne, et qu'une rencontre a été organisée par le SIVOS avec les maires de 5 communes pour discuter du devenir du syndicat scolaire. Chacun des maires présents à la réunion va proposer la dissolution du SIVOS à son conseil municipal. Il convient de simplifier les démarches administratives, lorsqu'une collectivité n'est plus nécessaire, il faut savoir la dissoudre. Il y a des coûts de fonctionnement qui pourraient être rationalisés. Concernant la cantine scolaire, Les Monts d'Aunay porte 45 % des dépenses de fonctionnement (toutes recettes confondues y compris les redevances de la restauration scolaire) et 100% des dépenses des investissements ; il y a déjà des dépenses qui sont assurées par LMA sans être refacturées. En outre, pour certaines communes qui ne sont membres que pour le transport scolaire, le calcul des contributions ne reflète pas le service rendu, car la base du calcul reste fonction du nombre d'élèves au collège.

Mme Christine SALMON évoque la réflexion à venir concernant la création d'une cantine centrale ou mutualisée dont le périmètre d'intervention pourra dépasser celui de la commune. La question de la qualité des repas est évoquée et recherchée dès à présent, y compris avec les prestataires, des démarches ont été menées d'ores-et-déjà notamment sur le pain. La réflexion sur les tarifs des cantines est évoquée, et Mme Christine SALMON rappelle que le tarif des repas est un choix politique concernant le reste à charge laissé aux familles. La mairie ne dispose actuellement que de deux représentants au SIVOS et ne peut pas peser sur les décisions de tarification des repas.

M. Thierry ANNAERT demande à quelle échéance les conseils municipaux des autres communes vont se réunir. Mme Christine SALMON et M. Nicolas BARAY expliquent la démarche : la délibération de la commune des Monts d'Aunay porte sur la sollicitation du retrait de la commune du SIVOS, et de ce fait la demande de sa dissolution. La commune de Dialan-sur-Chaîne ayant déjà posé cette question au SIVOS, ce dernier se réunit le 30/03/2021 avec la dissolution à l'ordre du jour. Les membres du SIVOS vont se positionner sur cette question en conseil syndical et les communes auront ensuite 3 mois pour prendre une délibération dans les mêmes termes. Le calendrier idéal serait pour la prochaine rentrée scolaire afin d'être en cohérence avec la fin des contrats de travail et le renouvellement du contrat de prestation de services des repas.

Mme Sylvia DELASALLE demande si le coût des repas évoluera. Mme Christine SALMON explique que le coût des repas est un décision qui appartiendra au Conseil municipal, il n'est pas prévu de le faire évoluer. Mme Christine SALMON explique que l'optimisation des ressources avec la dissolution du SIVOS devrait permettre le maintien des tarifs au même niveau.

M. Rémi THERIN demande si cette dissolution empêchera l'accueil des enfants des communes limitrophes à la cantine scolaire. Mme Christine SALMON confirme qu'il sera toujours possible d'accueillir les enfants des communes voisines scolarisés dans les écoles des Monts d'Aunay.

M. Thierry LEFEVRE souligne que la diminution du mille-feuilles administratif est une bonne démarche. Il rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 (loi EGALIM) , il y aura une obligation d'intégrer 50% de produits de qualité et durables dont 20% de produits bio. Mme Christine SALMON explique que ces exigences seront imposées au prestataire, comme cela a été le cas concernant la suppression des plats jetables dans les cantines de la commune. M. Thierry LEFEVRE demande des précisions concernant les économies qui pourraient être réalisées sur les frais de maintenance informatique et indemnités des élus : les indemnités des élus correspondent à 11 000 euros/an, et concernant la maintenance informatique il s'agit d'une dépense autour de 3000 euros/an.

M. Thierry ANNAERT demande quel sera l'impact concernant le transport de piscine et les voyages de fin d'année. Mme Christine SALMON explique que les voyages scolaires sont pris en charge par les coopératives scolaires, subventionnées par les communes. Concernant les créneaux piscine et les transports piscine, le département reprendra la gestion de ces derniers pour le collège, la commune quant à elle se charge des créneaux et du transport des élèves des écoles.

M. Thierry ANNAERT questionne sur les interlocuteurs privilégiés à l'avenir pour les nouvelles familles qui s'installent à Les Monts d'Aunay. Il s'agira de la Mairie et de l'école, l'inscription à la cantine se fera directement à la mairie.

Mme Martine JOUIN demande comment va se passer la gestion du contrat avec le prestataire de repas, le contrat se terminant au 31/08/2021, elle demande, en outre, quels sont les risques d'évolution tarifaire avec une modification d'interlocuteur. M. Nicolas BARAY et Mme Christine SALMON précisent qu'il y aura un appel à concurrence et la signature d'un nouveau contrat. Cela avait été la démarche adoptée pour l'année 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** le retrait de la commune LES MONTS D'AUNAY du SIS d'Aunay-sur-Odon et la conséquence directe de celui-ci, soit la dissolution de SIVOS.

29 VOTANTS

29 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-043 : Budget/personnel communal - Modification du tableau des effectifs au 1er avril 2021 : transformations de postes suite à avancements de grades

Mme le Maire informe l'assemblée que quatre agents peuvent prétendre à des avancements de grades.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté 2021 relatif aux lignes directives de gestion

Pour permettre la nomination des agents dans les grades respectifs d'adjoint technique principal 2ème classe et de rédacteur territorial principal 2ème classe, il est nécessaire :

- Dans un premier temps, de créer les 4 postes et de demander l'avis du comité technique pour la suppression,
- Dans un second temps, après avis du comité technique, de supprimer les 4 postes d'origine (délibération ultérieure).

Afin de pouvoir nommer les 4 agents susvisés, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1er avril 2021, comme suit :

Après avis du comité technique		au 1er avril 2021	
POSTE A SUPPRIMER ULTÉRIEUREMENT	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
<i>Adjoint technique - temps complet</i>	3	Adjoint technique principal 2ème classe – temps complet	3
<i>Rédacteur territorial – temps complet</i>	1	Rédacteur territorial principal 2ème classe – temps complet	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune comme précisé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget ;
- **CHARGE** Mme le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

29 VOTANTS

29 POUR

INFORMATION : Compte rendu de la commission scolaire du 8 mars 2021

Les documents, diffusés en réunion, ainsi que le compte rendu de commission, sont présentés en Conseil.

L'appel à projet de l'éducation nationale pour le socle numérique est présenté, pour l'installation de nouveaux équipements dans les écoles, avec un niveau de cofinancement potentiel de 70% des investissements réalisés (en TTC). Il a été déposé des demandes pour les écoles élémentaires; notamment des classes numériques mobiles avec des tablettes (malette de 12 tablettes). Mme FOUCAT précise que suite à la commission scolaire, les dossiers des écoles ont été affinés, avec un potentiel de soutien de 3500€/classe. Le dossier de demande dématérialisé a été déposé.

Mme SALMON précise que les subventions des écoles ont été évoquées en commission, les écoles ont proposé de ne pas demander de subventions spécifiques, si des projets pouvaient être organisés alors ils seraient proposés à la commune et pourraient faire l'objet d'une décision modificative.

Mme JOUIN demande des précisions concernant l'ouverture motorisée d'un portail : cette dernière a été installée à l'école élémentaire de Aunay-sur-Odon, avec un interphone. Cette démarche entre le cadre du plan vigipirate, avec une subvention à 50% du montant de l'installation.

INFORMATION : Compte rendu de la commission conseil des jeunes du 10 mars 2021 et 1ère réunion du Conseil des Jeunes le 20/03/2021 à 10h30 pour l'élection du maire et ses adjoints

Les documents, diffusés en réunion sont présentés en Conseil.

Le déroulé de la commission est présenté, avec notamment l'élection de la vice-présidente, Mme Linda Perrine.

La réunion du conseil des jeunes est également évoquée, elle s'est tenue le 20/03/2021. Lalie GERARD a été élue maire de l'UJMA, Léane FAUTRAT 1^{ère} adjointe et Rebecca BIANCHI 2^{de} adjointe. La prochaine réunion de l'UJMA aura lieu le 03/04/2021.

INFORMATION : Compte rendu de la commission ruralité du 12 mars 2021

Les documents, diffusés en réunion, ainsi que le procès verbal de commission, sont présentés en Conseil.

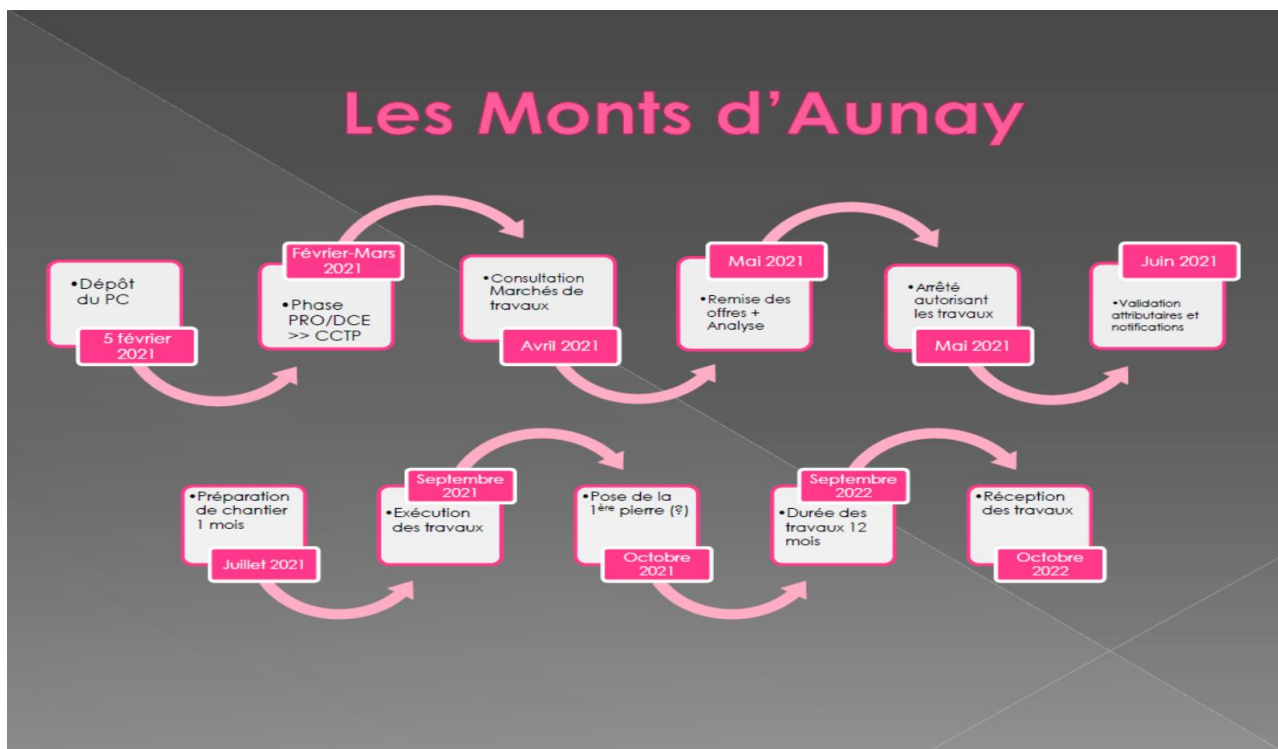
La commission ruralité était dédiée à la présentation du marché de reprises des concessions funéraires, avec le planning des travaux.

INFORMATION : Planning des réunions

- ✓ Mars 2021
 - Commission proximité – 29 /03/2021 – 17h30
 - ✓ Avril 2021 : Conseil municipal le lundi 12 avril (budgets)
-

INFORMATION : Questions diverses

- ➔ Organisation d'un nouveau centre de vaccination samedi 27/03/2021 – 96 doses de vaccins Pfizer
- ➔ Planning de la construction du Centre de Secours



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H15
Fait à Les Monts d'Aunay le 31 mars 2021

Le Maire



Christine SALMON